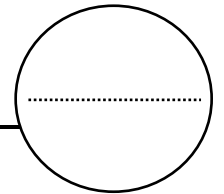




# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance extraordinaire du 30 août 2022

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 30 août 2022 à compter de 18h30. La séance du conseil se tient dans la salle du conseil située au 505-5 rue Frontière, Hemmingford, J0L 1H0.

### Sont présent(e)s

M. Drew Somerville, maire;  
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;  
M. Michael Krohn, conseiller n° 2;  
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;  
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;  
Mme Jayne McNaughton, conseillère n° 5;  
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

### Est également présente

Andréane Gravel, Directrice générale et  
Greffière-Trésorière

### Sont absents :

## VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18h30 M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire.

2022-08-153

### 1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil de Village de Hemmingford d'accepter l'ordre du jour tel que déposé.

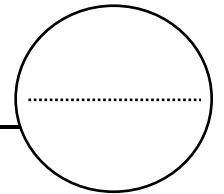
Tel que le prévoit l'article 153 du Code municipal, dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf s'il y a consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

2022-08-154

### 2 - ADOPTION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE #326

- Considérant que l'article 938.1.2 C.M., prévoit que les municipalités doivent avoir en vigueur un règlement sur la gestion contractuelle;
- Considérant que la municipalité du Village a adopté le règlement 315 et son amendement 315-1 pour se conformer à cette obligation, mais que ceux-ci doivent être abolis et remplacés afin de mieux répondre aux besoins de la municipalité;
- Considérant que le règlement doit minimalement prévoir des mesures à l'égard de six objets identifiés à la loi et, à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil d'appels d'offres publics décrétés par règlement ministériel et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la Municipalité, prévoir des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants;
- Considérant que la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4e alinéa de l'article 938.1.2 C.M prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et inférieure au seuil d'appels d'offres publics décrétés par règlement ministériel;
- Considérant que l'entrée en vigueur du projet de loi 67 prévoit que pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance extraordinaire du 30 août 2022

contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

Considérant que le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics.

Considérant que le présent règlement abolit les règlements 315 et 315-1;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance du 2 août 2022.

Attendu que le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 août 2022.

En conséquence, il est proposé et à l'unanimité par les conseillers que le présent règlement soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-09-155**

### **3 - AIDE FINANCIÈRE – ARCHIVES DE HEMMINGFORD – 2<sup>E</sup> PARTIE**

Attendu que la résolution #2015-04-80 du Canton de Hemmingford et la résolution # 2015-04-085 du Village de Hemmingford stipulent que chacune des Municipalités offrira son soutien au projet d'Archives Hemmingford;

Attendu que le montant accordé cette année est de 20 000 \$ payable en deux versements;

Attendu que le premier versement a été accordé par la résolution #2022-03-063;

Attendu que les Archives Hemmingford ont fourni à la Municipalité leurs états financiers de l'année 2021 et les membres du conseil en ont reçu une copie;

Attendu que monsieur Michael Krohn, Conseiller #2, Président des Archives de Hemmingford, préfère se retirer des délibérations et ne votera pas sur ce point, bien qu'il ne retire aucun bénéfice personnel de cette situation, donc il n'y a pas d'intérêt pécuniaire qui est déclaré;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers, Michael Krohn n'ayant pas voté, ce qui suit ;

- Que la Municipalité du Village de Hemmingford procède au paiement de 50% de l'aide financière pour un montant de 10 000\$, qui inclus la part de la Municipalité du Village à la hauteur de 3 000 \$ ainsi que la part du Canton de Hemmingford à la hauteur de 7 000\$;
- Que les fonds soient pris à même le poste 02-702-30-511, tel que prévu au budget 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

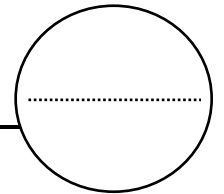
**2022-08-156**

### **4 - VENTE DES ANCIENS MODULES DU PARC DE JEUX AU CENTRE RÉCRÉATIF DE HEMMINGFORD**

Attendu que la Municipalité du Village de Hemmingford procédera cet automne à des travaux dans le parc de modules de jeux du centre récréatif et veut se départir des anciens modules;

Attendu que le conseil a pris la décision d'offrir les anciens modules à tous les terrains de camping dans les alentours et de les vendre au plus offrant;

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance extraordinaire du 30 août 2022

Attendu que telles que le prévoient les règles qui gouvernent les municipalités, la vocation du bien a été changée par la résolution #2022-08-148 et déclarait qu'il ne fait plus partie des biens publics;

Attendu que la Coordonnatrice des travaux publics a envoyé un courriel à 13 campings contenant des photos des modules et la procédure pour soumettre une offre. Le résultat des offres reçues se détaille comme suit :

Camping	Offre reçue
Camping Canne de bois	3 500\$
Domaine Frontière enchantée	2 500\$
Camping Gémeaux	2 200 \$
Camping Lac Cristal	15 000 \$

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'offrir le lot des modules usagés à Camping Lac Cristal pour la somme de 15 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-08-157

## **5 - PAIEMENT DES FACTURES D'ATMOSPHERE – TERRAIN DE TENNIS**

Considérant que les travaux de remplacement du tapis de tennis ont été effectués ;

Considérant qu' il reste trois factures à payer dans le cadre de ces travaux, soit :

Facture #2892	19,521,89 \$
Facture #2893	13,844,14 \$
Facture #1898 (retenue spéciale de 20 000 \$)	20 000,00 \$

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de procéder au paiement des trois factures ci-haut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2022-08-158

## **6 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil du Village de Hemmingford que la séance est levée à 18h04.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Drew Somerville, Maire  
Maire.

\_\_\_\_\_  
Andréane Gravel  
Directrice générale et Greffière-Trésorière

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 30 août 2022.